

2. Caractéristiques¹ :

<p>1. Le projet urbain est évolutif et porte sur le temps long ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain est fondamentalement distinct du projet architectural, il ne vise pas à l'achèvement d'une œuvre, mais engage un processus. - Le projet urbain n'est pas posé sur une table rase ; il inclut l'héritage du passé. - Le projet urbain s'inscrit dans la longue durée, (plusieurs décennies). - Le projet urbain propose un 'futur souple', ouvert aux changements.
<p>2. Le projet urbain intègre plusieurs échelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain est pensé simultanément à plusieurs échelles : <ul style="list-style-type: none"> • L'échelle des simulations visuelles et des perspectives faciles à comprendre par l'homme de la rue ; et l'échelle des « règles de l'art » et des normes professionnelles. • L'échelle du micro-quartier et celle du projet d'ensemble ou de son environnement - Le projet urbain peut concerner : <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation d'un quartier en crise, - la création de nouveaux quartiers (de 100 à 200 logements voire plus...) - la restructuration d'une commune péri-urbaine, - et même la planification stratégique
<p>3. Le projet urbain est unique et local dans un monde globalisé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain porte sur un lieu unique « on habite quelque part, et nulle part ailleurs » - Le projet urbain se distingue de la « ville produit » interchangeable - Projeter un lieu dans son caractère unique est un acte de création différent mais aussi noble que la création d'un objet architectural - Lutter contre la normalisation technocratique nécessite de nouvelles formes de démocratie sociale.
<p>4. Le projet urbain « absorbe » et traduit les aspirations des habitants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain permet aux hommes « d'habiter en poètes » dans des lieux qu'ils puissent s'approprier - La création de « lieux appropriables » suppose que l'on traduise en termes de projet les aspirations des habitants - L'identification puis la traduction d'aspirations variées de groupes multiples se fait de manière progressive et itérative, en même temps que se développe le projet spatial - Les aspirations innovantes et porteuses d'avenir sont privilégiées, par rapport aux attentes « conservatrices »
<p>5. Le projet urbain est fonctionnel, durable et faisable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain assure les fonctionnalités fondamentales en termes de réseaux (assainissement, fluides, voiries, accès aux centralités, ...) - Le projet urbain ne sacrifie pas le long terme au court terme : il définit des objectifs de faible consommation de ressources et pas seulement une réponse standard aux critères formels du développement durable - Le projet urbain est économiquement faisable en termes de bilan d'aménagement. Il intègre les aides publiques pour faire mieux que les opérations d'aménagement répondant aux seuls critères du marché à court terme.

¹ VERDIER Philippe, Le projet urbain participatif, Apprendre à faire la ville avec ses habitants, Adel et Yves-Michel, 2009.

